

## **Réunion de Riverains Rue Louis Blériot / Quartier Louis Blériot et de l'association VeloBuc**

Jeudi 8 juin, 20h30, Maison des associations à Buc

Compte-rendu version 2 du 19 juin 2006, 21h

### **Présents :**

Riverains : Mme Florence Benfeghoul, Mme A. Bridon, M. Jean-Marc Da Silva, Mme Gaudriault, M. Michel Paskoff, Mme Valérie Raymond, M. Pierre-Henri Robert, Mme Corine Simonnet.

VeloBuc : Barbara Baurès, Britta Boutry, Daniel Dézulier, Cyril Girardin.

Absente excusée : Mme Evelyne Bierge

### **L'objet de la réunion :**

Faire le point sur le projet de reprise de la rue Louis Blériot et sur son urbanisme, répondre aux questions et aux attentes des riverains et des usagers, pour intégrer, à l'occasion des travaux, les améliorations nécessaires satisfaisant aux orientations en matière de développement durable et de circulations douces.

Chacun des participants présente les raisons de sa présence à cette réunion, ses interrogations et ses motivations.

VeloBuc présente l'association, son rôle et les actions réalisées et en cours, motivées par les Bucois adhérents, et au-delà, par les usagers qui ont contribué à étoffer le « schéma directeur en circulations douces » présenté à la Mairie en déc. 2004. Constat : Les concepts européens en cours (« shared space »), le retard de la France, et le retard de Buc en particulier par rapport aux communes voisines.

### **En synthèse, les questions :**

- Piste Cyclable ? quel impact sur le stationnement et le risque de stationnement sauvage tant sur la piste cyclable qu'à cheval sur les trottoirs avec réduction du passage piéton, poussettes.
- Quelle vitesse limite, sur quelles zones, avec quels dispositifs pour réduire réellement la vitesse au point le plus bas ? Explications sur ce qu'est une zone 30 et une limitation de vitesse à 30 km/h (recommandations : pas de passage piétons, pas de feux).
- Du fait de l'encombrement existant de la circulation, des automobilistes utilisent la rue Jules de la Boulinière et la rue des Lavandières comme délestage, avec un risque fort sur des portions empruntées aux mêmes heures par des parents et leurs enfants sur des trajets scolaires.
- Que devient la rue Alsace Lorraine, sans trottoir praticable, avec des vitesses automobiles élevées, et très peu de visibilité à certains endroits ?
- Des accidents graves dont mortels, enfant, adultes ou personnes âgées, cyclistes ou piétons sont à déplorer depuis de nombreuses années à Buc.
- Des cyclistes utilisent fréquemment la rue Louis Blériot, les enfants empruntent naturellement les trottoirs par crainte –avérée- d'être renversés. Mais cette circulation sur les trottoirs ne rassure pas non plus les parents, car elle présente d'autres risques.
- Les personnes présentes, parents d'enfants usagers de la bicyclette, demandent une sécurisation de l'axe de scolarisation obligatoire Buc Versailles.
- Les autres communes intègrent systématiquement un aménagement cyclable et des dispositifs d'apaisement de la vitesse automobile en appliquant les directives en vigueur - de nombreux exemples cités dans les environs, la

carence en vue aérienne et cartographie des pistes sur le plateau, confirmant de manière irréfutable l'absence de schéma directeur des circulations douces de la commune de Buc, pourquoi Buc ne fait-il rien alors que la commune en a les moyens (3ème commune la plus riche d'Île de France par habitant en dotation budget du fait de la taxe professionnelle).

- Pourquoi les cyclistes ne pourraient-ils pas utiliser l'axe rue des Lavandières en contre sens cyclable (cette remarque de riverains vient confirmer la demande de VeloBuc).
- Comment gérer le risque de collision avec les cyclistes lors des manœuvres d'entrée/sortie de garage privatif sur la rue Louis Blériot s'il y a une piste cyclable ? La vitesse du cycliste à la montée est moindre qu'à la descente. Mais des situations à risque peuvent se produire. Tout comme avec les piétons.
- Seul le sens montant Buc – Versailles sera doté d'une piste cyclable. Le sens descendant se faisant en empruntant la chaussée, avec un différentiel de vitesse plus faible et une meilleure stabilité / tenue sur la chaussée qu'à la montée. Le trajet à pourvoir év par une piste à la descente serait la portion Cerf volant – rue Alsace Lorraine (itinéraire bis, protégé)
- N'y aura-t-il pas un risque de collision entre cyclistes du fait que ceux qui utiliseraient la piste en sens interdit, à la descente ? Que, par peur, des cyclistes pourraient emprunter la piste dans le sens inverse, à la descente ?
- Zone 30 en centre village, proposée par le cabinet Cèdre : quelle est la position de la Mairie ? Quel est l'avis des commerçants ?
- Un plateau surélevé en zone 30, dans la partie la plus exposée ne serait-il pas le dispositif à promouvoir pour assurément casser la vitesse ?
- Un marquage de la zone 30 au sol, en utilisant tous les dispositifs connus et reconnus ne permettrait-il pas d'aider à une meilleure coexistence ?
- VeloBuc est perçu comme une association de cyclisme ; certains Bucois pensent qu'on peut pratiquer le vélo en forêt, pas besoin d'aménagements sur la chaussée. Or, VeloBuc ne signifie pas seulement le vélo (et surtout pas le vélo sportif), notre association a donné l'impulsion à une large réflexion sur les déplacements quotidiens, l'utilisation de l'espace public et les circulations douces (notamment la marche à pied et le vélo).

### **La situation :**

Au sein du PLU un projet de réaménagement de la rue Louis Blériot a été présenté en novembre 2005, avec des préconisations d'un cabinet de conseil (Cèdre), et un espace de recueil des informations déposées par les personnes prenant connaissance du PLU. Des réunions publiques ont eu lieu en novembre ( ? ) et le 19 décembre 2005.

L'intégration d'une piste cyclable dans ce projet a été initiée dès le début, ce qui était un projet vraiment novateur. VeloBuc a fait à cette occasion deux commentaires (que vous trouverez sur le site à la page : <http://velobuc.free.fr/louisbleriottravaux.html>)

1-concernant le PLU pour Buc élaboré par le Cabinet Cèdre ;

2-concernant le projet du Conseil Général d'aménagement de la rue Blériot (avec piste cyclable à la montées ; ce projet est appelé « projet de base » actuellement, et trois variantes sont proposées, en juin 2006, consultables seulement par les élus.)

Le projet de base a suscité des débats et des rumeurs. En effet, on peut faire le comptage suivant :

Situation actuelle : 200 places de stationnement (+1 handicapé, + livraison, +1 moto)

Projet de base (variante 1) : 80 places de stationnement (idem)

Variante 2 : 120 places (idem) et aucune piste cyclable

Variante 3 : 64 places (idem)

La variante 3 (piste cyclable depuis la rue Blériot No. 606 jusqu'au carrefour Cerf-volant) supprime 136 places de stationnement (on passe de 200 places à 64 places).

Mais le réaménagement sans piste cyclable (variante 2) fait également perdre un nombre important de places de stationnement (De 200 places existantes, on passe à 120 places, par normalisation et par amélioration de l'environnement).

Ces chiffres nécessitent une analyse plus fine.

Est-ce que les riverains, en général, sont CONTRE la piste cyclable en tant que telle, ou sont-ils CONTRE la suppression de places de stationnement ?

Même sans piste cyclable, on passe de 200 places actuelles à 120 places (80 places sont transformées). Avec une piste (depuis la rue Jules de la Boulinière jusqu'au carrefour du Cerf-volant), on passe à 80 places ou à 64 places selon les variantes proposées. La piste cyclable ne supprime pas 120 (respectivement 136) places, mais 40 (respectivement 56) places par rapport à l'aménagement sans piste cyclable. Cela permet de situer plus clairement le débat autour des chiffres.

Il est indispensable de faire un inventaire détaillé des places, et des possibilités pour concilier piste cyclable et places de stationnement, plan en main et sur le terrain. Il est également nécessaire d'évaluer les besoins réels de stationnement. Faire la part entre confort et nécessité.

Il est rappelé par deux personnes présentes que l'espace devant les maisons est PUBLIC, on ne peut pas être propriétaire de l'espace public, même s'il se trouve devant notre porte.

Les plans ne sont pour l'instant pas consultables sauf par les élus, et le risque de se voir présenter un projet non optimisé est relevé par l'ensemble des personnes présentes, qui préfèrent la discussion et la transparence pour ce dossier qui est structurant pour l'avenir.

Par ailleurs, le sujet de la déviation est abordé puis éludé, car, quelle que soit la situation, le besoin de circulations douces existe et sera amené à prendre de l'ampleur. Le danger étant aussi important quand la circulation est faible et qu'en conséquence le différentiel de vitesse entre les voitures et les piétons et les cyclistes est plus grand. De ce point de vue, la déviation réduira les flux, mais n'éliminera pas tous les dangers ; en revanche, elle améliorera la qualité de vie grâce à la réduction de la pollution et du bruit.

Récemment, un projet de PLU pour l'aménagement de la ZAC du Cerf volant (terrains « Huet ») a été présenté en mairie (pendant 10 jours) du 09/05/2006 au 19/05/2006. Une zone 30 est proposée. Comme il y a de la place, le projet pourrait parfaitement intégrer, à cet endroit, un bout de piste cyclable à la descente en plus

de la piste cyclable à la montée. L'itinéraire à la descente pourrait emprunter la rue Alsace Lorraine, puis des Lavandières en site plus protégé.

### **Faits corrélés :**

Une association de commerçants riverains (CUB, président : M. Saury, Immobilière de Buc) s'est constituée pour défendre ses intérêts, avec un impact indirect sur le projet de piste cyclable en utilisant d'une part comme argument contre les projets d'aménagement la réduction de circulation liée à la coupure partielle puis totale de la circulation pendant les travaux, et ensuite comme deuxième argument la réduction des places de stationnement.

Plusieurs réflexions à mener avec les commerçants :

-Les places de stationnement ne servent pas à animer les commerces s'il n'y a pas un roulement : possibilité de rendre le stationnement payant au-delà de 1 heure ? 2 heures ? Donc stationnement gratuit pour faire ses courses ou rendez-vous, mais pas de voiture ventouses.

-Zone 30 = sécuriser les clients !

-Favoriser les circulations douces = favoriser les clients pour les commerces de proximité (études disponibles) ; c'est un fait avéré pour toutes les communes qui ont favorisé les circulations douces avec comme résultat un essor du commerce local.

### **Démarches que nous envisageons ensemble :**

- Rencontrer les élus porteurs du dossier avec les représentants des riverains et Vélo Buc, et cela avant fin juin (le 24/06/06 semble une date pertinente si elle est possible) Britta Boutry a pris contact avec la Mairie vendredi matin. Le rendez-vous avec M. Le Rudulier (1<sup>er</sup> Maire adjoint) est confirmé pour samedi 24 juin, 11h.
- Obtenir des contre-propositions, et désamorcer les conflits basés sur des mauvaises informations, ou des raisonnements incomplets.
- Contacter le Conseil Général (président : Pierre Bédier) pour connaître le point de vue, et l'adéquation avec le schéma directeur, et utiliser le levier « Monsieur Vélo Yvelines » (M. Tetart, maire de Houdan).

### **Mot de la fin :**

Merci aux riverains pour leurs questions et leurs propositions qui renforcent notre conviction sur l'utilité d'une concertation préliminaire à tous les grands dossiers, et qui démontrent la nécessité d'associer les personnes au débat, de manière permanente tout au long de la gestation et de la réalisation du dossier.

Vous pouvez consulter les documents concernant nos démarches pour les projets d'aménagement de la rue Louis Blériot sur notre site à la page <http://velobuc.free.fr/louisbleriottravaux.html>

Fin de la réunion vers 23h 30